

Aux fins de la présente politique de garantie, la mention « Kongsberg PCS » fait référence à Kongsberg Precision Cutting Systems Belgium BV ou à la filiale locale « Kongsberg » ayant honoré votre commande, selon la situation. Le terme « vous » fait référence à la personne ou à l'entité juridique apparaissant sur les documents de commande en tant que client de Kongsberg.

1. Garantie matérielle de Kongsberg PCS. Avec effet applicable pendant la période de garantie stipulée ci-dessous, Kongsberg PCS garantit que son matériel, y compris les logiciels d'exploitation et de contrôle intégrés (conjointement, l'« équipement »), ainsi que les pièces de rechange et les consommables à utiliser en combinaison avec ces éléments, s'ils ont été achetés auprès de Kongsberg PCS, sont exempts de défauts de conception, de matériaux et de fabrication, et sont conformes à leurs spécifications publiées et aux autres spécifications spécifiquement convenues par écrit dans le cadre des documents de commande (conjointement, sont exempts de « défauts »). La garantie décrite dans le présent document concerne les défauts existant au moment de la livraison et notifiés à Kongsberg PCS par écrit pendant la période de garantie ou dans un délai de dix (10) jours à compter de la découverte, la première de ces deux échéances étant retenue. À moins qu'une période de garantie différente ne soit spécifiée par les documents de commande, et à l'exception des pièces d'usure et consommables, la période de garantie applicable est de douze (12) mois pour le matériel et les pièces de rechange « Kongsberg » de Kongsberg PCS, en plus de la promesse de durée de vie stipulée à la section 4 ci-dessous. La période de garantie des pièces d'usure (identifiées comme telles par les documents de commande) est de six (6) mois. Les consommables sont garantis jusqu'à la livraison. Les consommables incluent, sans s'y limiter, les lames, les accessoires de fraisage, les fraises de détournage, les inserts et les recharges de stylo, les sous-couches, les packs d'adaptateurs, les molettes de rainage, les filtres, les lubrifiants, etc. La période de garantie débute à partir de l'installation de l'équipement ou de la pièce de rechange, ou quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la livraison, la première date étant retenue.

2. Équipement tiers/Ventes via les partenaires de distribution Kongsberg PCS. Dans le cas de l'équipement tiers revendu par Kongsberg PCS, Kongsberg PCS adoptera toute garantie fabricant transférable. Le matériel, les pièces ou les consommables Kongsberg PCS acquis via un partenaire de distribution Kongsberg PCS autorisé (à savoir un revendeur ou un distributeur Kongsberg PCS) sont garantis conformément aux conditions stipulées dans les documents de commande établis entre vous et ce partenaire de distribution. Aucune garantie supplémentaire n'est fournie.

3. Garantie logicielle de Kongsberg PCS. La garantie sur les logiciels sous licence distincte s'applique conformément aux conditions stipulées par le contrat de licence de l'utilisateur final en vigueur.

4. Promesse de durée de vie. Concernant tout équipement acquis auprès de Kongsberg PCS, Kongsberg PCS s'engage à fournir gratuitement une assistance téléphonique limitée afin de répondre aux questions relatives aux défauts et/ou au fonctionnement de l'équipement (cette assistance téléphonique gratuite n'inclut pas de diagnostic à distance ni de réparations). Dans le cas des tables de découpe « Kongsberg » de Kongsberg PCS acquises auprès de Kongsberg PCS, Kongsberg PCS garantit en outre, pendant une période de sept (7) ans à compter de l'installation, que la partie supérieure et le châssis de la table sont exempts de tout défaut de conception, de matériaux et de fabrication, et sont conformes aux spécifications publiées (conjointement, sont exempts de « défauts »).

5. Services sous garantie. La garantie établie dans le présent document couvre, à la discrétion de Kongsberg PCS, le remplacement ou la réparation gratuit(e) de l'équipement, des pièces individuelles ou des consommables dont Kongsberg PCS confirme la défectuosité, et inclut tous les frais associés pour les matériaux, la main-d'œuvre et l'expédition standard. Les services sur site offerts dans le cadre de la garantie sont disponibles de 9h00 à 17h00 (heure locale), hors week-ends et jours fériés locaux de Kongsberg PCS. Les pièces de remplacement peuvent être neuves ou reconditionnées, et l'équipement remplacé peut contenir des pièces reconditionnées, mais leur performance doit être équivalente à des pièces neuves. L'équipement, les pièces et les consommables remplacés sont garantis pendant le reste de la durée de la garantie d'origine de l'équipement, des pièces ou des consommables défectueux. L'équipement, les pièces et les consommables remplacés dans le cadre de la garantie deviendront la propriété de Kongsberg PCS et doivent lui être retournés rapidement.

6. Incapacité de réparation. Si Kongsberg PCS n'est pas en mesure, après un nombre raisonnable de tentatives, de remettre en conformité avec la garantie stipulée dans le présent document l'équipement, les pièces ou les consommables affectés, vous pouvez retourner l'équipement, les pièces ou les consommables affectés à Kongsberg PCS afin d'être remboursé du prix d'achat versé pour cet élément, ou vous pouvez conserver votre équipement, vos pièces ou vos consommables « en l'état » sous réserve de conditions mutuellement convenues à ce moment.

7. Exceptions. La garantie stipulée dans le présent document ne couvre pas les défauts résultant : (i) d'un accident, d'actes intentionnels de votre part ou d'un tiers, ou d'une utilisation non conforme aux recommandations de Kongsberg PCS, à la documentation fournie, aux spécifications publiées ou aux pratiques industrielles standard ; (ii) d'événements de force majeure ; (iii) d'une incapacité à fournir du courant, de l'air ou des fournitures, ou à assurer les conditions de stockage ou un environnement de fonctionnement conformément à la documentation fournie ou aux spécifications publiées par Kongsberg PCS ; (iv) d'un non-respect des procédures de maintenance telles que décrites dans la documentation fournie ou les spécifications publiées par Kongsberg PCS ; (v) d'une réparation ou d'un entretien effectué(e) par une autre personne ou entité que Kongsberg PCS ou ses partenaires de service autorisés ; (vi) de l'utilisation ou de la mise en contact des produits garantis ou de toute partie de ces derniers avec des équipements, pièces, fournitures ou consommables non fabriqués, distribués ou approuvés par Kongsberg PCS ; (vii) de tout accessoire posé ou modification apportée aux produits garantis qui n'est pas fabriqué, distribué ou approuvé(e) par Kongsberg PCS ; ou (viii) de toute usure normale. La présente politique de garantie s'applique uniquement à votre bénéfice et exclut tout tiers.

8. Clause de non-responsabilité. LES SECTIONS 5 À 7 DÉCRIVENT LES SEULES OBLIGATIONS DE KONGSBERG PCS ET VOS RECOURS EXCLUSIFS RELATIFS À TOUTE VIOLATION DE LA GARANTIE. LES GARANTIES STIPULÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À TOUT OBJECTIF SPÉCIFIQUE.

9. Limitation de responsabilité. KONGSBERG PCS NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, PUNITIF, SPÉCIAL, ACCIDENTEL OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE PROFITS, LA PERTE D'ÉCONOMIES ANTICIPÉES, LA PERTE DE DONNÉES OU TOUT AUTRE AVANTAGE ÉCONOMIQUE DÉCOULANT DE OU EN LIEN AVEC LA PRÉSENTE POLITIQUE DE GARANTIE. INDÉPENDamment DE TOUTE THÉORIE LÉGALE, POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS TOTALES DÉCOULANT DE OU EN LIEN AVEC LA PRÉSENTE POLITIQUE DE GARANTIE, LA RESPONSABILITÉ DE KONGSBERG PCS NE DÉPASSERA EN AUCUN CAS LE MONTANT PAYÉ POUR L'ÉQUIPEMENT, LES PIÈCES OU LES CONSOMMABLES À L'ORIGINE DE LA RÉCLAMATION. LES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS SUSMENTIONNÉES NE SONT TOUTEFOIS PAS APPLICABLES EN CAS D'ACTE INTENTIONNEL OU DANS LA MESURE OÙ UNE TELLE EXCLUSION OU LIMITATION N'EST PAS AUTORISÉE PAR LA LOI.

10. Législation et juridiction applicables. La présente politique de garantie est régie et interprétée conformément aux lois du pays, de l'État ou de toute autre désignation géographique du lieu du siège officiel de Kongsberg PCS, sans égard à ses principes en matière de conflits de loi. La Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas. Chaque partie se soumet, sur une base exclusive, à la juridiction des tribunaux de la localité du siège officiel de Kongsberg PCS et accepte que cette dernière entende et tranche pour tous les conflits et contentieux relevant de cette politique de garantie, de son interprétation, de son exécution et de sa violation.